

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 25 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 DLH 1202 Ecole maternelle 120-124 rue de Saussure (17e) - Bâtiment provisoire - Permis de démolir.

M. Ian BROSSAT, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article R 451-1 relatif au titre du pétitionnaire d'une demande d'autorisation de démolir ;

Vu le projet de délibération en date du 4 novembre 2014 par lequel Madame la Maire de Paris soumet l'autorisation de déposer la demande de permis de démolir visant un bâtiment, ayant servi d'école maternelle provisoire, situé au 120-124 rue de Saussure à Paris 17e ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date 3 novembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT, au nom de la 5^{ème} Commission,

Délibère :

Mme la Maire de Paris est autorisée à déposer la demande de permis de démolir visant un bâtiment, ayant servi d'école maternelle provisoire, situé au 120 rue de Saussure à Paris (17e).